

LA « DÉMOCRATIE FUTURE » DE GURVITCH

Rodhlann JORNOD*

Rodhlann Jornod (2014): “La « démocratie future » de Gurvitch”, *Revista Crítica de Historia de las Relaciones Laborales y de la Política Social*, n° 8 (mayo 2014). Online puede verse: <http://www.eumed.net/rev/historia/08/jornod-gurtvich.html>

RÉSUMÉ : Georges Gurvitch développa, au cours d'un siècle tumultueux pour le devenir humain, une œuvre marquée par la nécessité d'une révolution sociale afin d'assurer pleinement la liberté humaine. Parallèlement à son travail sociologique, les écrits de Georges Gurvitch furent aussi animés par une pensée politique et juridique qui tenta de développer un idéal démocratique centré sur sa théorie du droit social. La démocratie était, selon lui, étroitement liée à l'idée d'un droit social qui exprimerait le pouvoir politique de chaque groupe de la société, et qui affirmerait toute la complexité de la liberté humaine d'un point de vue individuel et collectif. Cette démocratie pluraliste mènerait ainsi à une société collectiviste centrée sur l'horizontalité politique de l'autogestion – une pensée teintée d'anarchisme sous l'influence de Proudhon – qui pourrait percevoir dans le futur de la démocratie l'établissement de la démocratie participative.

MOTS-CLES : Georges Gurvitch, Démocratie, Droit social, Politique, Liberté, Pluralisme, Anarchisme, Autogestion

ABSTRACT : During a tumultuous century for mankind, Georges Gurvitch developed a work marked by the need of a social revolution to ensure the full implementation of human freedom. Alongside his sociological work, Georges Gurvitch's writings were also characterized by a political and legal thought which tried to develop a democratic ideal centred on his theory of social law. Democracy was closely linked according to him to the idea of a social right which expresses the political power of each group in society, and asserts the complexity of human freedom individually and collectively. This pluralistic democracy should lead to a collectivist society focussed on the political horizontality of self-governance – a tinted thought of anarchism influenced by Proudhon – which could detect in the future of democracy the establishment of a participatory democracy.

KEY WORDS: Georges Gurvitch, Democracy, Social law, Politics, Freedom, Pluralism, Anarchism, Self-governance.

De l'émulation de la Révolution d'Octobre jusque dans les gravas de son appartement parisien¹ retentit avec fracas l'attachement à l'émancipation humaine d'un déraciné qui se qualifiait moqueusement de « Proudhon

*Institut de Criminologie et Droit pénal. Université de Paris II, Panthéon-Assas.

¹ Georges Gurvitch a été victime d'un attentat perpétré par l'OAS à son domicile parisien suite à son engagement pour une Algérie libre, G. Balandier, *Gurvitch*, Paris, PUF, 1972, p. 9.

manqué ». Georges Gurvitch n'a eu de cesse tout au long de son œuvre de défendre la liberté humaine qui nécessitait pour la pleine réalisation de sa force créatrice des révolutions déconstruisant les vieilles marottes de l'asservissement ancestral.

L'exploitation de l'Homme par l'Homme devait cesser, la violence d'une élite ne devait plus bafouer la liberté et la dignité des travailleurs. Dans cet esprit insurrectionnel des années 1910, Georges Gurvitch a pu côtoyer des individus comme Lénine qui furent plus tard idolâtrés – ce qui lui permit de mieux se distancier de leurs idées contraires à son idéal démocratique – et ressentir la créativité révolutionnaire des *soviets*. Ces comités de travailleurs marquèrent sa pensée qui demeura fidèle à cette organisation horizontale où le pouvoir politique et normatif vient d'en bas. Ce mouvement d'élévation politique se retrouve dans une pensée qui peut être située en parallèle de la Deuxième Internationale qui a vu se différencier du communisme bolchévique des pensées aux traits anarchistes ainsi qu'un communisme des conseils antiléniniste.

Ces groupes créateurs d'un droit libérateur de l'humain ont animé sa pensée tant sociologique que philosophique. Sa distance par rapport aux dérives centralisatrices du léninisme et la trahison antisoviétique des révolutionnaires russes pourrait se retrouver dans les propos d'Hannah Arendt sur les origines du totalitarisme² – elle établit le vol du terme *soviet* par le régime bolchévique qui détruisit le pouvoir politique de ces conseils pour le concentrer dans l'appareil du parti et jouer de la renommée et de l'idée démocratique que véhiculent de tels conseils populaires – tant son attachement à la force politique d'une démocratie respectueuse de la liberté individuelle et collective fut grande.

Gurvitch a placé au cœur de sa vie révolution et liberté comme moteurs de toute entreprise ; il avait une vision profondément humaniste de la révolution qui devait se réaliser selon lui dans un idéal démocratique lié à une théorie du droit social, comme construction autorégulatrice de la volonté populaire. La naissance de ce concept de droit social, tout comme sa conception de la politique collectiviste et décentralisée, peut être aisément comprise par la contextualisation de sa pensée dans l'effervescence de la révolution de 1917 ou par ses études d'auteurs comme Léon Petrasizky³, en qui il voyait un visionnaire de la philosophie du droit⁴.

Cette conception du droit social plaçant dans la multiplicité des organisations sociales le pouvoir politique est teintée sans aucun doute d'une autogestion suggérant l'organisation horizontale du pouvoir de la pensée anarchiste ; sa vision antiétatiste et clairement opposée à la technobureaucratie affirme une inscription dans un tel mouvement. En outre, la grande influence qu'a eu Proudhon sur ses théories⁵ – Gurvitch lui consacra de nombreuses études dont un ouvrage entièrement dédié – explique l'importance de la propriété fédérative et de la décentralisation du pouvoir dans sa conception de la politique.

² H. Arendt, *The origins of totalitarianism*, Cleveland, New York, Meridian Book, World Publishing Company, 1958, pp. 497-498.

³ M. Antonov, E. Berthold, « Sources russes de la pensée de Georges Gurvitch : écrits de jeunesse dans les annales contemporaines (1924-1931) », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2006/2, n° 121, p. 199.

⁴ G. Gurvitch, *L'expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, Paris, Pedone, 1935, p. 153.

⁵ F. Saint-Louis, *Georges Gurvitch et la société autogestionnaire*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 77.

La démocratie est indissociablement liée au droit social dans un mouvement cyclique de réalisation réciproque qui permet de structurer un pouvoir politique autour de l'humain dans sa dimension individuelle et collective et d'insuffler toute la puissance créatrice de la liberté humaine à la société.

1. Force créatrice de la démocratie

La démocratie est un concept central dans la pensée politique de Gurvitch. Il n'y voit pas seulement une forme d'organisation politique maintenant de distants liens entre la *Société* et l'*État* mais une maîtrise individuelle et collective du réel. La démocratie se fonde, selon sa pensée, sur la synthèse de trois éléments : souveraineté du peuple, égalité, liberté individuelle⁶. Il distingue nettement l'essence de la démocratie avec ses formes qui sont fonction d'un équilibre mouvant entre ces trois composantes. Il est ainsi indispensable de ne pas confondre l'essence de la démocratie avec ses différentes applications formelles qui dépendent de l'équilibre entre les éléments la définissant.

Cette pensée naît chez Gurvitch à une époque où la démocratie, à l'ombre de l'histoire encore pesante de la monarchie, suscite des haines diverses qui y voient tantôt une négation de la liberté tantôt un individualisme crasse et vulgaire. Les trois caractéristiques de la démocratie ne peuvent être placées aussi simplement sous le sceau de l'individualisme. Gurvitch conjugue la démocratie en considérant un collectivisme cher à sa pensée ; il n'envisage pas uniquement l'individu comme opérateur du système démocratique mais également les groupes et leurs rapports avec les *touts* sociaux. La démocratie gurvitchienne tient compte des différents rôles de l'humain au sein d'une Société et ne le considère pas comme un simple citoyen ; elle tente à travers ses différentes facettes individuelles et collectives de redonner à l'humain toute son ampleur sociale et de faire cesser des aliénations politiques néfastes à la liberté humaine.

La démocratie gurvitchienne n'est pas seulement une mécanique politique ou un simple modèle social, elle s'inscrit essentiellement dans le devenir émancipateur de l'humain et dans le plein épanouissement de la valeur de liberté. « Par le principe de liberté, l'idéologie démocratique se manifeste précisément comme fondée sur l'équivalence des valeurs personnelles et collectives et non comme un anti-individualisme unilatéral »⁷ ; la démocratie se comprend ainsi comme une matrice de l'équilibre des *touts* sociaux. La démocratie est encore aujourd'hui un phénomène quasi inexistant à l'orée de ce XXI^{ème} siècle si nous considérons comme une nécessité la réalisation de sa puissance étymologique. Ne devrions-nous pas estimer les régimes dits démocratiques comme des systèmes antidémocratiques au sens étymologique où l'aliénation politique domine la souveraineté populaire ? Où pourrions-nous voir se réaliser une démocratie directe dénuée de toute condescendance parlementaire de ses déclinaisons représentatives ? Le modèle helvétique semble tendre vers cet idéal étymologique mais il est nécessaire de souligner le pouvoir relatif du peuple en matière législative et la nomination par le parlement du pouvoir exécutif.

Le *Kratos* de démocratie doit être considéré comme un mouvement ascendant qui prend naissance dans le *Dêmos* et qui souffre de toute aliénation

⁶ G. Gurvitch, *L'expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, op. cit., p. 241.

⁷ G. Gurvitch, *L'expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, op. cit., p. 250.

de sa maîtrise sur la réalité de la *Polis*. Le *Dêmos* devrait en outre être entendu dans un sens gurvitchien éloigné du conglomerat d'individus centrés sur leurs intérêts privés, où le pouvoir du collectif et de l'individu s'équilibre face aux différents *touts* sociaux. Le culte de l'individu fait de l'altérité soit un moyen d'asseoir sa domination soit une menace pour celle-ci. L'effacement de l'individu face au collectif est un sujet sulfureux qui ravive des peurs de tyrannie. Des voix se font entendre aujourd'hui pour rejoindre cette volonté gurvitchienne et se réapproprier ce pouvoir du peuple trop longtemps dénaturé par les aliénations politiques de la démocratie représentative. Mais ce pouvoir du peuple semble susciter toujours autant d'inimitié dans les classes dirigeantes qui considèrent avec dédain, voire crainte, cette toute puissance populaire destructrice de liberté. C'est une compréhension du pouvoir du peuple comme une négation de l'essence du droit qui devrait pourtant émerger théoriquement de celui-ci et de sa volonté régulatrice – et cela tant au niveau des mécaniques d'une démocratie directe que dans les définitions éthérées des démocraties représentatives européennes.

« Les adversaires de la démocratie l'attaquent souvent au nom de la liberté. Mais ils entendent alors par la liberté la liberté morale, concrète et matérielle, et ne tiennent aucun compte de la liberté juridique. C'est ce qui prouve, une fois de plus, que leur animosité envers la démocratie n'est qu'une négation déguisée de l'idée du droit elle-même »⁸.

Il existe pour Gurvitch une interdépendance entre la démocratie et le droit – et plus précisément sa théorie du droit social. La démocratie est pour lui la seule voie possible à la réalisation et à la garantie du droit⁹. La fin de la démocratie entraînerait un dépérissement du droit, « une barbarisation de l'expérience juridique, où l'expérience du spirituel serait refoulée au dernier plan »¹⁰. Dominant le droit individuel masquant « l'arbitraire, la violence et la hiérarchie »¹¹ qu'il peut entraîner, le lien entre le droit social et la démocratie, au sein duquel l'assurance de l'un entraîne la réalisation de l'autre – et inversement –, permet d'asseoir la liberté humaine comme destination de la révolution gurvitchienne. Empêcher la démocratie c'est empêcher l'humain – « Etouffer la liberté, c'est donc tuer, non seulement la personnalité, mais aussi le "tout" social, ravalé à l'état d'une masse amorphe et écrasante »¹².

2. Le droit social comme assurance de la liberté humaine

Le droit social de Gurvitch se comprend comme un droit dont la normativité émane de tout groupe organisé ou inorganisé voulant régler son activité intérieure et s'intégrant de la sorte à un phénomène social total. Ces différentes sources règlent harmonieusement les différentes activités humaines marquant la vie de la Société. Gurvitch y voit un droit de communion qui « fait participer le "tout" d'une façon immédiate à la relation juridique qui en découle, sans

⁸ *Ibid.*, p. 250.

⁹ *Ibid.*, p. 252.

¹⁰ *Ibid.*, p. 254.

¹¹ *Ibid.*, p. 253.

¹² G. Gurvitch, *L'expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, op. cit., p. 249.

transformer ce “tout” en un sujet disjoint de ses membres »¹³. Le droit social se compose d’un ensemble harmonieux de phénomènes normatifs entre les différents intérêts individuels et collectifs représentant la diversité sociale de la Société. « Le droit social précède, dans sa couche primaire, toute organisation du groupe et ne peut s’exprimer d’une façon organisée que si l’association est fondée sur le droit de la communauté sous-jacente objective et en est pénétrée, c’est-à-dire lorsqu’elle constitue une association égalitaire de collaboration et non une association hiérarchique de domination »¹⁴. Ce droit social permet, selon Gurvitch, d’exprimer les différentes facettes individuelles et collectives de l’humain au sein d’un tout social et d’asseoir le principe de liberté humaine. Le droit social est l’essence de la démocratie pour Gurvitch ; « il symbolise juridiquement et incarne en lui l’idée du *self-government* collectif à base d’égalité et de liberté »¹⁵. Gurvitch a une vision multiple de la liberté humaine, et l’inscrit notamment dans une dynamique dialectique avec les différents déterminismes sociaux. Cette vision multiple de la liberté humaine laisse paraître une certaine impossibilité de saisir la liberté humaine de manière statique. Il la perçoit comme « une propriété, une qualité primordiale, irréductible de l’existence humaine, aussi bien collective qu’individuelle, flamme sous-jacente à toute œuvre, action, réaction, conduite, réalisation. Elle présuppose des obstacles à surmonter, des résistances à vaincre, des barrières à renverser, des réalisations à dépasser, des situations à transformer. Elle est une liberté située, liberté encadrée dans le réel, liberté sous condition, liberté relative »¹⁶. Elle s’expérimente à des niveaux collectifs aussi bien qu’individuels comme une force transformatrice du réel qui offre à l’humain son épanouissement. Cette puissance créatrice « provoque l’interpénétration du moteur, du motif et de la contingence, s’efforce de franchir, renverser, briser tous les obstacles et de modifier, de dépasser, de recréer toutes les situations »¹⁷. Cette ambiguïté de la liberté se décline en différents degrés qui s’opposent aux multiples déterminismes régissant la société. Un type de société qui permet de dépasser ces déterminismes, en les opposant notamment les uns aux autres, et où se trouve une réalisation de la liberté humaine à travers cette mécanique entre droit social et démocratie, est le collectivisme pluraliste.

« L’établissement même d’une telle structure sociale globale serait une manifestation impressionnante de l’accession de la liberté créatrice aux leviers de commande du déterminisme sociologique, et il serait difficile d’imaginer qu’après cette prodigieuse victoire, la liberté humaine puisse aller s’émietter en se réduisant à ses degrés les moins intenses »¹⁸.

Gurvitch titre « les chances de l’intervention de la liberté humaine »¹⁹ la conclusion de son étude sur la dialectique entre la liberté humaine et les déterminismes ; il voit dans la force créatrice de la liberté humaine un dépassement des structures globales en lutte telles que le capitalisme ou le

¹³ G. Gurvitch, *L’idée du droit social*, Paris, Sirey, 1931, p. 15.

¹⁴ *Ibid.*, p. 16.

¹⁵ G. Gurvitch, *L’expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, op. cit., p. 263.

¹⁶ G. Gurvitch, *Déterminismes sociaux et liberté humaine*, Paris, PUF, 1955, p. 81.

¹⁷ *Ibid.*, p. 82.

¹⁸ G. Gurvitch, *Déterminismes sociaux et liberté humaine*, op. cit., p. 297.

¹⁹ *Ibid.*, p. 293.

fascisme, et une proclamation de son idéal démocratique. Le droit social de Gurvitch est donc à la fois une émanation du pouvoir politique de l'humain tant dans son individualité que dans sa dimension collective, mais également une voie vers son émancipation à travers l'affirmation de sa participation dans le phénomène politique. Le droit social, qui transparait de cette politique participative, se dégage du fait normatif de n'importe quel groupement, et en cela se différencie clairement d'un droit des relations réciproques de sujets disjoints – le droit individuel²⁰. Gurvitch met en avant le droit social afin de comprendre la totalité du phénomène normatif d'une Société, et il critique les distinctions classiques du droit, notamment celle entre le droit public et le droit privé, les percevant comme des divisions théoriques pouvant mener à l'affirmation de pouvoirs antidémocratiques. Il voit dans les droits publics, notamment les droits constitutionnels au sein desquels il est possible de retrouver du droit individuel – par exemple les dispositions en rapport à la propriété du monarque ou celles réglant la vie d'un président concentrant des pouvoirs politiques –, une hiérarchisation du pouvoir qui dénature l'essence démocratique. Le peuple, dans son acception d'unité sociale comme dans celle d'agrégation d'individus, perd son pouvoir et se voit reléguer à un second plan comme simple entité aliénée d'où émanerait théoriquement le pouvoir politique délégué à une classe dirigeante. Pour avoir toute sa force démocratique et correspondre à l'exigence d'un État de droit, le droit public devrait être vidé de tout son contenu de droit individuel, et être réduit au seul droit social engendré par la seule volonté populaire²¹. La souveraineté du droit social et la démocratie s'inscrivent dans un rapport indissoluble d'affirmation réciproque. « La démocratie est le droit social organisé ; la souveraineté du droit social est la démocratie »²².

3. La nécessité du pluralisme démocratique

La démocratie gurvitchienne a une portée universelle et multiforme. Elle se décline comme la variation d'une essence universaliste. « L'avenir de la démocratie est dans l'universalité et la multiplicité de ses faces, dans son caractère, pour ainsi dire polyédrique, dans son extension continuelle à de nouvelles régions des rapports humains, dans le fait qu'elle sort des limites exclusives de l'organisation politique »²³. La nécessité de ce pluralisme permet de concilier les individus, les différents groupes d'une société et le « tout » social. La cohésion sociale se trouve renforcée par un équilibre des différentes volontés sociales. Dans sa *Déclaration des droits sociaux* de 1944, rédigée en une funeste époque pour tout humaniste, Gurvitch écrit qu'il est nécessaire d'établir des techniques nouvelles pour maintenir la liberté. Il voit dans le pluralisme démocratique le point d'orgue de la liberté humaine. Par pluralisme Gurvitch n'entend pas un *pluralisme de fait* fondamental à toute vie sociale qui peut servir à toute société et à tout but. S'oppose à cette évidence sociologique un *pluralisme comme idéal* ; « il s'agit ici d'un idéal morale et juridique, consistant dans une harmonie entre la variété et l'unité, s'engendrant réciproquement, un équilibre entre les valeurs personnelles et les valeurs des

²⁰ G. Gurvitch, *L'expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, op. cit., p. 261.

²¹ *Ibid.*, p. 263.

²² *Ibid.*, p. 264.

²³ *Ibid.*, p. 256.

groupes et des ensembles, une immanence réciproque entre les tous et leurs multiples parties »²⁴. Ce pluralisme n'est pas une dispersion d'une souveraineté populaire en une multiplicité de ses expressions, elle est l'expression harmonieuse et unificatrice de la diversité des volontés populaires aux différents stades de l'organisation sociale. Sa mise en œuvre permet de réaliser la liberté humaine en donnant une assise à la démocratie.

« Si l'on examine attentivement l'idéal démocratique, en pénétrant, en deçà de ses expressions historiques et symboliques, jusqu'à son esprit vivant, il devrait paraître évident que la démocratie est fondée sur le principe d'équivalence entre les valeurs personnelles et les valeurs des ensembles, principe se réalisant par la variété dans l'unité, c'est-à-dire que l'idéal démocratique à sa source dans l'idéal pluraliste »²⁵.

Gurvitch affirme l'importance d'une égalité en tant qu'équivalence entre des groupes et des personnes libres, ainsi qu'entre le tout et les parties. Se constitue ainsi une union dans un « Nous » marqué par la collaboration et la fraternité qui ne s'aliène pas en une totalité transcendante ou une forme extérieure et supérieure à la multiplicité de ses membres²⁶. Afin d'affirmer ce principe nécessaire, Gurvitch mène sa réflexion vers les applications envisageables de la forme démocratique pouvant mener à l'idéal démocratique.

La démocratie s'envisage souvent dans une forme centraliste, mais reprenant des principes issus de la pensée de Proudhon et du mouvement anarchiste, il estime que « le fédéralisme et la décentralisation répondent bien mieux à l'idée démocratique d'une totalité se gouvernant elle-même à base de liberté et d'égalité que le centralisme, ce fâcheux héritage de l'absolutisme monarchique »²⁷. Cet héritage est perpétré par l'intermédiaire de forts déterminismes historiques, comme la tradition jacobine d'une centralisation absolue pour la France. A cela s'ajoute souvent une vision individualiste du droit se contentant d'un simple règlement des rapports avec autrui. Tout cela ne fait qu'asseoir une démocratie régaliennne perdant la force libératrice de l'idéal démocratique. L'affirmation de la souveraineté du droit social permet par une volonté autorégulatrice des différentes composantes de la société d'affirmer la démocratie globalement. La démocratie ne se cantonne plus uniquement à l'État au sens classique mais peut animer chaque groupe de la Société qui veut se gouverner avec égalité et liberté²⁸. La démocratie ne s'envisage de la sorte plus uniquement à un niveau politique mais aussi social. Elle permet une autorégulation de tout pouvoir et envisage le phénomène humain à la mesure de sa réalité. L'affirmation des droits sociaux constitutive de l'idéal démocratique proclame juridiquement « la négation de toute exploitation, de toute domination, de tout arbitraire, de toute inégalité, de toute limitation injustifiée de la liberté des groupes et des individus, partout où il s'agit de l'intégration et de la participation aux ensembles »²⁹.

²⁴ G. Balandier, *op. cit.*, p. 111, citant la *Déclaration des droits sociaux* de 1944 de Gurvitch.

²⁵ *Ibid.*, p. 111.

²⁶ *Ibid.*, p. 112.

²⁷ G. Gurvitch, *L'expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, *op. cit.*, p. 260.

²⁸ *Ibid.*, p. 255.

²⁹ G. Balandier, *op. cit.*, p. 113.

4. Vers une « démocratie future », vers une démocratie participative

Citant Alain « la démocratie c'est le contrôle », Gurvitch estime que si la démocratie doit s'envisager ainsi, « ce contrôle doit être garanti aux intéressés partout où s'affirme sur eux, en réalité, un pouvoir arbitraire »³⁰. Dans cet avertissement de 1934 à son étude « Démocratie future » rédigée en 1928 et 1929, Gurvitch prend toute la mesure du drame qui se dessine en Europe et condamne une vision poussiéreuse et antidémocratique du centralisme. La démocratie ne peut déployer ses forces multiples qu'en se déliant de l'individualisme. Il affirme sa vision collectiviste et décentralisée de la démocratie – rejetant par là le modèle de l'URSS qu'il a vu se déliter en une tyrannie bureaucratique – qu'il lie au socialisme. Le socialisme et la démocratie sont, selon lui, une seule et même chose. « Le socialisme est l'aspect économique de la démocratie »³¹. Sa vision du socialisme ne correspond en rien au socialisme politicien qui se développa à travers le monde au cours du XX^{ème} siècle. Il a une vision de la politique centrée sur un « tout » social respectueux de la liberté humaine par l'établissement d'une organisation horizontale et décentralisée du pouvoir politique. Cet horizontalisme politique correspond davantage à la pensée anarchiste de Proudhon qui eut une très forte influence sur son œuvre. Sa vision décentralisatrice mène la société à une autogestion offrant à l'humain un plein pouvoir sur sa réalité politique ; serait par exemple établie une gestion effective des entreprises par les producteurs et les consommateurs³². Il présage l'avenir des sociétés à travers la réappropriation harmonieuse des pouvoirs politiques individuels et collectifs de l'humain, et met ainsi en évidence une force vectorielle de la société. L'importance du collectif est affirmée au centre même de l'idée démocratique. Ce principe se retrouve résumé dans une composition de citations de Proudhon tirées de *Qu'est-ce que la Propriété* qu'il fait siennes : « Le capitaliste [...] a payé les journées des ouvriers [...] Mais cette force immense qui résulte de l'union et de l'harmonie des travailleurs, de la convergence [...] de leur effort, il ne l'a point payée. Lorsque vous avez payé toutes les forces individuelles, vous n'avez pas payé la force collective ; par conséquent, il reste toujours un droit de propriété collective que vous n'avez point acquis et dont vous jouissez injustement »³³. Cette aliénation des forces collectives dans la classe des possédants stigmatise un collectivisme crucial dans la pensée politique de Gurvitch afin de saisir la réalité tout entière du phénomène social.

Cela esquisse vraisemblablement une démocratie participative cybernétique et connectée qui semble se profiler à l'ère de l'information numérique. Voilà peut-être les prémices de la « démocratie future » souhaitée par Gurvitch.

Recibido el 14 de mayo de 2014. Aceptado el 27 de mayo de 2014

³⁰ G. Gurvitch, *L'expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, op. cit., p. 236.

³¹ *Ibid.*, p. 265.

³² G. Balandier, op. cit., p. 44.

³³ G. Gurvitch, *La sociologie de Karl Marx*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1962, p. 29.